

# A votre santé !

Nous venons d'apprendre par les médias le projet de créer une taxe sur les fonds de garantis des assurances et mutuelles.

Il semblerait que nos dirigeants actuels soient à la recherche de fonds, chose normale quand on se souvient qu'un premier ministre avait déclaré la faillite de la France!

Cependant une fois de plus les cellules grises de Bercy n'ont pas fait preuve de créativité. **Il est vrai qu'il vaut mieux prendre peu à beaucoup que l'inverse**, mais à ce petit jeu une fois de plus se seront les « petits », les « précaires » qui seront les plus pénalisés.

En effet il est question que le montant de **3,5% soit prélevé** sur ces fonds, dès lors mécaniquement, n'en déplaise à certains ministres, les mutuelles se verront dans l'obligation de transférer **ces nouvelles charges vers l'utilisateur final : nous !**

Une mutuelle n'est pas une assurance, son but n'est pas de faire du business et de dégager des bénéfiques pour de quelconques actionnaires mais seulement de coordonner la solidarité entre un groupe de personnes sans but lucratif.

Après l'assimilation des mutuelles à de simples assurances privées, cette taxe est encore une fois un coup bas porté à nos organismes de prévoyance santé.

Certes on nous dira que ces sommes seront dédiées pour combler **le trou de la « sécu »**... no comment, mais il est quand même fort utile de savoir que ces réserves ont été constituées par la réglementation sur les assurances pour se garantir des aléas imprévisibles majeurs. Par ailleurs le rendement des placements n'excède que rarement les 3,5%, dès lors **ces fonds de garantie risquent de se voir érodés par la taxe ! Un comble !** L'état demande des garantis qui lui-même précarise, c'est purement aberrant.

**La recherche d'équilibre est certes une chose bonne et louable mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix. Comme pour le problème des retraites, des solutions existent, encore faut il avoir le courage de les étudier.**

Marignane, le 2 septembre 2010